

# Communiqué de presse du parti CDR sur la rencontre de Dar-Es-Salaam entre le Premier ministre Nsengiyaremye et la délégation du FPR

CDR, 9 mars 1993

Le comité exécutif du parti CDR s'est réuni le 9 mars 1993 et a minutieusement examiné le communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre de haut niveau entre le gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais, tenue à Dar-es-Salam du 5 au 7 mars 1993.

Il tient à cet égard à porter à la connaissance du public ce qui suit :

Le parti CDR estime que le Premier ministre Nsengiyaremye a outrepassé ses pouvoirs en prenant des décisions exécutoires mettant en cause la souveraineté nationale. Il a notamment souscrit à des mesures qui affaiblissent la capacité de défense du pays, de surcroît, en temps de guerre et qui mettent en danger la sécurité des populations, telles que l'interdiction de recrutements militaires, l'interdiction d'acquérir de nouveaux armements, l'interdiction d'assurer la défense civile et la protection des étrangers par les moyens les plus appropriés.

Le Premier ministre a consacré la chasse aux sorcières en acceptant de placer l'administration rwandaise sous la tutelle du FPR, qui de ce fait, s'apprête à faire licencier ou emprisonner arbitrairement les agents de l'État non voués à sa cause.

Monsieur Nsengiyaremye qui prétend se battre pour la démocratie a pourtant souscrit à la proposition du FPR de muscler la presse rwandaise et d'empêcher les partis politiques d'exprimer librement leurs opinions dans les médias publics et spécialement lors de meetings.

De connivence avec le FPR, Dr Nsengiyaremye a enfin donné aux protocoles déjà signés à Arusha la force obligatoire, protocoles pourtant décriés par la majorité de la population.

Le parti CDR a été profondément choqué par l'attitude de Monsieur Habyarimana Juvénal, président de la République. qui a approuvé le contenu de ce communiqué qui lèse manifestement les intérêts du peuple rwandais. Ceci montre clairement que Monsieur Habyarimana Juvénal, président de la République ne se préoccupe plus des intérêts de la Nation ; il a plutôt d'autres intérêts à défendre.

Compte tenu de ce qui précède, le parti CDR considère que :

Les engagements pris par le Premier ministre et avalisés par le Président de la République constituent un acte de haute trahison. En plus, le Premier ministre a menti au peuple car le communiqué signé ne correspond pas à ce qu'il a déclaré à la radio.

Le président de la République et le Premier ministre doivent démissionner sans tarder, à défaut de quoi le peuple doit se mobiliser, toutes les sensibilités confondues, pour les y contraindre.

Le peuple doit en outre exiger le départ des troupes ougandaises, seules forces étrangères combattantes se trouvant sur le territoire rwandais. Par contre, il doit soutenir le maintien du contingent militaire français qui n'est au Rwanda que pour des raisons humanitaires et dans le cadre des accords de coopération.

La population rwandaise doit être initiée à la défense civile afin qu'elle contribue elle-même à sa propre sécurité avec les moyens que l'Etat doit mettre à sa disposition

La chasse aux sorcières commanditées [sic] par le FPR dont Monsieur Nsengiyaremye et Habyarimana ont accepté d'être complices est indigne et illégale. Le parti CDR appelle le peuple rwandais et particulièrement les agents de l'Etat, à dénoncer cette trahison et à refuser de se soumettre au diktat du FPR

Le parti CDR profite de l'occasion pour lancer un appel à ses adhérents, aux autres forces démocratiques authentiques et aux Forces armées rwandaises, de marquer leur refus catégorique de la capitulation acceptée par le Premier ministre Dismas Nsengiyaremye et le président de la République Monsieur Habyarimana Juvénal.

Enfin, le parti CDR réitère son soutien à tout changement démocratique mais rejette le coup d'état concocté à Arusha. Il exige toujours la révision des protocoles relatifs au partage du pouvoir pendant la période de transition

et s'oppose à toute précipitation des négociations uniquement pour satisfaire aux exigences du FPR et au désir de Monsieur Dismas Nsengiyaremye et de Monsieur Habyarimana Juvénal de se maintenir à leurs postes.